



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 avril 2020
(OR. en)

7271/20

SOC 205
EMPL 162
ECOFIN 228
EDUC 121

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	6809/20 + COR 1-3
Objet:	Conclusions du Conseil sur la stratégie annuelle pour une croissance durable et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2020 (8 avril 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la stratégie annuelle pour une croissance durable et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2020, adoptées le 8 avril 2020 par voie de procédure écrite.

**Conclusions du Conseil sur la stratégie annuelle pour une croissance durable et le rapport
conjoint sur l'emploi pour 2020**

CONSIDÉRANT CE QUI SUIVIT:

1. La stratégie annuelle pour une croissance durable définit les priorités des politiques économique, sociale et de l'emploi pour l'UE et ses États membres en 2020, tout en soulignant que la croissance économique n'est pas une fin en soi mais doit être au service des citoyens et de la planète. Les changements qui interviennent dans l'environnement, les technologies et la démographie appellent une transition vers une croissance respectueuse de l'environnement, mobilisant des technologies numériques et durables innovantes pour garantir des emplois de qualité et accroître la productivité aux fins d'une transition équitable et inclusive. Tout en transformant notre économie sociale de marché, nous devons veiller à ce que l'Europe continue de disposer des systèmes de protection sociale les plus avancés au monde.
2. Ces priorités correspondent à celles qui figurent dans le programme stratégique du Conseil et à celles qu'a énoncées la Commission. Pour promouvoir la transition vers une économie climatiquement neutre, équitable, inclusive et compétitive et pour poursuivre conjointement la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et des objectifs de développement durable (ODD), il convient de mener une politique équilibrée axée sur quatre dimensions: l'environnement, la productivité, l'équité et la stabilité macroéconomique. La transition verte a le potentiel de créer de nouveaux emplois et de promouvoir un bien-être accru, mais d'importants investissements publics et privés seront nécessaires pour trouver un équilibre à court terme, faire face aux répercussions négatives potentielles et veiller à ne laisser personne de côté.

3. L'économie européenne continue de se développer et le taux d'emploi n'a jamais été aussi élevé, mais des efforts supplémentaires devraient être consentis pour faire face aux disparités sociales et aux inégalités qui subsistent. En dépit du ralentissement économique prévu, le taux d'emploi dans l'UE devrait s'approcher de 75 % en 2020. Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a sensiblement reculé au cours des dernières années mais les progrès réalisés devraient rester nettement en-deçà de l'objectif d'une baisse de 20 millions de personnes exposées à ces risques d'ici 2020. Les inégalités de revenus restent également importantes et ont augmenté au cours de la dernière décennie.
4. L'Europe progresse dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Il y a convergence entre les États membres pour neuf des quatorze indicateurs clés du tableau de bord social qui accompagne le socle. Il est essentiel d'investir davantage dans les compétences, de disposer de systèmes de protection sociale accessibles, adéquats et viables, et de lutter contre la pauvreté ou l'exclusion sociale pour promouvoir l'équité et la convergence ascendante. Il conviendrait d'intégrer harmonieusement les politiques actives du marché du travail dans les politiques sociales et de promouvoir l'inclusion dynamique au marché du travail et dans la société.
5. La stratégie Europe 2020 sert de cadre stratégique à long terme pour guider l'élaboration des politiques dans le contexte du Semestre européen et des lignes directrices pour l'emploi. Cette stratégie arrive à son terme, et il importe de s'appuyer sur ses résultats et d'intégrer de manière pertinente dans le Semestre européen les principes du socle européen des droits sociaux ainsi que les objectifs de développement durable des Nations unies. Il convient de ne pas surcharger le Semestre européen.

SOULIGNANT CE QUI SUIT:

6. Pour que les politiques ambitieuses en matière de climat et d'environnement soient couronnées de succès, il importe de ne laisser personne de côté. À cette fin, il convient d'apporter un soutien approprié aux populations et aux régions qui pourraient être exposées à des effets négatifs de la transition vers la neutralité climatique. De même, il sera essentiel d'investir dans les compétences et les technologies numériques et durables innovantes pour tirer parti des possibilités émergentes.

7. Bien que le maintien de la croissance économique ait permis d'améliorer la situation sur le marché du travail, la progression des salaires reste modérée. La pauvreté des travailleurs est encore forte dans l'UE, malgré le fait qu'en 2019, le niveau du salaire minimum a été relevé dans la plupart des États membres où existe un salaire minimum légal. Pour lutter contre la pauvreté des travailleurs, il est nécessaire d'adopter une approche pluridimensionnelle qui englobe un large éventail de politiques. Le travail à temps partiel involontaire reste élevé dans plusieurs États membres et l'extension des formes de travail atypiques contribue à la segmentation du marché du travail. Toute législation bien conçue relative à la protection de l'emploi se doit de protéger les travailleurs sans pour autant entraver les transitions professionnelles ni inciter au faux travail indépendant. La participation des partenaires sociaux est essentielle à cet égard.
8. Dans un contexte de changements démographiques et technologiques, de contraintes environnementales en matière de ressources, et d'incertitudes géopolitiques, la prospérité future dépendra fortement d'une hausse de la productivité et d'un renforcement de l'innovation, qui sont susceptibles de compenser la baisse du nombre de personnes en âge de travailler. À cet effet, il est nécessaire de réaliser des investissements de grande envergure dans l'éducation, la formation et les compétences, qui influencent considérablement les perspectives d'emploi individuelles. Toutefois, la participation à des programmes d'apprentissage pour adultes, en particulier celle de personnes faiblement qualifiées, n'a connu qu'une augmentation marginale au cours des dix dernières années, et seuls quelques États membres sont parvenus à obtenir une amélioration significative. En outre, il reste essentiel d'améliorer l'accès à une éducation et des systèmes de formation de qualité ainsi que de réduire le décrochage scolaire afin d'assurer la participation de tous à la société.

9. Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes demeure un défi. Un accès plus large à des services d'accueil et d'éducation pour la petite enfance et de soins de longue durée qui soient abordables et de qualité, ainsi que l'existence de stratégies adéquates favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, peuvent aider en particulier les femmes à entrer ou à rester dans l'emploi, avec des résultats positifs notamment pour réduire la pauvreté des enfants. Seuls quelques États membres ont mis en place des mesures concrètes pour réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes en renforçant la transparence des salaires. Bien que la situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail continue de s'améliorer, dans certains États membres, une proportion importante d'entre eux demeure sans emploi ou économiquement inactive. En outre, il y a lieu de renforcer l'intégration sur le marché du travail des groupes sous-représentés, notamment les personnes issues de l'immigration, les Roms et les personnes handicapées. La capacité des services publics de l'emploi à mener des politiques actives sur le marché du travail ciblant différents groupes de chercheurs d'emploi s'est améliorée, mais des défis subsistent, notamment pour ce qui est de toucher les personnes les plus éloignées du marché du travail et de veiller à mieux intégrer les services sociaux et de santé et à mieux collaborer avec eux.
10. Le climat économique favorable et les évolutions du marché du travail se sont traduites dans l'ensemble par des améliorations substantielles de la situation sociale, comme le montrent la hausse du revenu disponible des ménages et la baisse du taux de privation matérielle grave ainsi que, dans une moindre mesure, du pourcentage de personnes vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi. Toutefois, tant le taux global de risque de pauvreté que le taux de travailleurs pauvres sont globalement restés stables et, dans certains pays, le revenu disponible des ménages n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise. De plus, l'incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté a reculé en 2018 et le risque de pauvreté et la "profondeur de la pauvreté" ont continué d'augmenter pour les personnes vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi.
11. Certains groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes handicapées, les personnes issues de l'immigration et les personnes d'origine rom, sont exposés à un risque sensiblement plus élevé de pauvreté ou d'exclusion sociale. Le sans-abrisme, manifestation extrême de la pauvreté, a augmenté au cours des dix dernières années et, dans certains États membres, les mauvaises conditions de logement concernent une part importante des ménages.

12. La proportion de la population qui est en âge de travailler diminue déjà en moyenne dans l'UE et devrait continuer à décroître alors qu'une forte augmentation de la proportion de personnes âgées dépendantes est attendue, ce qui exerce une pression sur les systèmes de protection sociale (notamment les retraites et les soins de longue durée). Dans ce contexte, il est essentiel de prendre des mesures appropriées (par exemple encourager l'allongement de la vie professionnelle), qui contribueront à la viabilité et à l'adéquation des systèmes de retraite, et aussi de s'attaquer au problème de la diminution de la main-d'œuvre.
13. Un accès adéquat pour tous à des services de santé de qualité, aux soins de longue durée, à la promotion de la santé et à la prévention des maladies, assuré par des systèmes de santé viables, représente un élément essentiel pour le bien-être et contribue à l'économie et à la société. Compte tenu des changements démographiques, les investissements dans les soins de santé, les soins de longue durée et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail deviennent de plus en plus importants. Pour relever ce défi et d'autres, dans le plein respect des compétences nationales en la matière, il est nécessaire de poursuivre la modernisation des systèmes de santé et de soins de longue durée.
14. À mesure que de nouvelles formes de travail font leur apparition, les systèmes de protection sociale se modernisent, des mesures étant prises dans un certain nombre d'États membres pour élargir leur couverture et améliorer leur adéquation. En fonction de la situation au niveau national, il convient d'assurer l'accès de tous à la protection sociale, indépendamment du statut professionnel.
15. Les défis pour la cohésion sociale entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci ont gagné en ampleur. Au cours des dix dernières années, les inégalités en matière de revenus, d'accès aux services de base et de possibilités offertes se sont accrues dans les États membres. Les disparités s'accroissent entre les régions pauvres et les régions riches en Europe. Si elles offrent de nouvelles perspectives, les évolutions technologiques et la transition verte risquent d'accroître encore ces disparités; par ailleurs, elles nécessitent d'investir des moyens suffisants et de consentir des efforts continus en vue d'une convergence vers le haut entre les États membres et au sein de l'Union.

16. Un dialogue social efficace reste un élément essentiel de l'économie sociale de marché européenne, même si le degré d'engagement varie sensiblement d'un État membre à l'autre. La participation des partenaires sociaux à la préparation des réformes peut en améliorer la conception et sa mise en œuvre et aboutir à de meilleurs résultats socioéconomiques. Il convient de veiller à ce que les partenaires sociaux aient les capacités suffisantes pour contribuer au débat sur les politiques. La participation des organisations de la société civile joue aussi un rôle important pour garantir l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des réformes,

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

INVITE LES ÉTATS MEMBRES:

- à prendre en compte, dans le cadre de leurs programmes nationaux de réforme, les priorités de la stratégie annuelle pour une croissance durable et les conclusions du rapport conjoint sur l'emploi;
- à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux et contribuer à l'élaboration du plan d'action de l'UE pour assurer le respect de ce socle;
- à mettre en œuvre les recommandations par pays de 2019 et, s'il y a lieu, les recommandations de 2019 pour la zone euro;
- à s'inspirer du tableau de bord social, du relevé des résultats en matière d'emploi et du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale pour guider leurs efforts de convergence;
- à prendre en compte les objectifs de développement durable dans leurs programmes nationaux de réforme, en ce qu'ils sont pertinents dans le cadre du Semestre européen;

INVITE LA COMMISSION:

- à élaborer d'urgence une stratégie pour l'après-2020 comportant des objectifs clairs et ambitieux en matière sociale et d'emploi, en se fondant sur le socle européen des droits sociaux et sur les résultats de la stratégie Europe 2020, compte tenu de l'évaluation commune de 2019 du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale, et à associer ces deux comités à l'élaboration de cette stratégie;
- à veiller à ce que les questions sociales et en matière d'emploi soient dûment prises en considération lors de l'évaluation des politiques de l'UE et des États membres, notamment dans le contexte des transitions verte et numérique;
- à associer le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale à ses futures activités visant à construire une Europe sociale plus forte et à réaliser les objectifs du socle européen des droits sociaux;
- à soutenir les efforts déployés par le Comité de l'emploi et par le Comité de la protection sociale pour rationaliser les outils de suivi utilisés dans le cadre du Semestre européen en tenant compte des objectifs de développement durable pertinents;
- à publier les recommandations par pays afin de laisser un délai suffisant pour mener les discussions aux niveaux national et de l'UE au sein du Conseil et de ses instances préparatoires;

INVITE LE COMITÉ DE L'EMPLOI ET LE COMITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE:

- à collaborer étroitement avec la Commission dans le cadre de ses futures initiatives à l'appui notamment de la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et du pacte vert pour l'Europe, et aux fins de l'élaboration d'une stratégie pour l'après-2020 afin de veiller à ce que les répercussions sociales et en termes d'emploi soient dûment prises en compte;
- à poursuivre leur travail de surveillance multilatérale et thématique et d'établissement d'indicateurs de référence, ainsi que leur suivi de la situation en matière sociale et d'emploi dans les États membres afin de fournir au Conseil un ensemble de données objectives pour alimenter ses travaux dans le cadre du processus du Semestre européen;

- à rationaliser leurs outils de suivi, qui servent à orienter les efforts des États membres en vue d'une convergence vers le haut, en tenant compte du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies;
- à collaborer étroitement avec d'autres comités ou groupes consultatifs, notamment avec les différentes formations du Comité économique et financier, le Comité de politique économique, le Comité de l'éducation, le groupe "Santé publique" réuni au niveau des hauts fonctionnaires, et le réseau européen des services publics de l'emploi, de manière à garantir une prise en compte équilibrée des questions économiques, sociales et de l'emploi dans le cadre du Semestre européen;
- à continuer de travailler en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et la société civile pour faciliter un réel dialogue social et civil tant au niveau de l'UE qu'au niveau national.
